

**Dépôt : François Benoy**

Luxembourg, le 14 juillet 2022  
Projet de loi n° 8020



## **MOTION**

### **Sécurité d'approvisionnement en gaz naturel et en électricité du Luxembourg**

**La Chambre des Député.e.s,**

**considérant**

- la motion adoptée par la Chambre des Député.e.s en date du 15 mars 2022 au sujet de l'approvisionnement et de la sécurité énergétique du Luxembourg ;
- la situation géopolitique tendue actuelle liée à la guerre en Ukraine et la tension des marchés de l'énergie, ainsi que l'envolée des prix de l'énergie, dont notamment du gaz naturel ;
- que le maintien de la sécurité de l'approvisionnement représente un des objectifs clés de la politique énergétique du gouvernement luxembourgeois ;
- les paquets de sanctions restrictives de l'Union européenne et de ses États-membres visant à affaiblir la base économique de la Russie et la réduction de la dépendance par rapport aux importations de produits énergétiques russes ;
- les réductions de fourniture de gaz russe vers l'Europe via le gazoduc de la mer Baltique Nord Stream 1, et les risques de ruptures y relatifs dans certaines régions de l'Union européenne et l'impact potentiel sur l'approvisionnement en énergie du Grand-Duché de Luxembourg ;
- l'arrêt d'une grande partie des réacteurs nucléaires à cause des problèmes de corrosion mettant la France dans une situation inhabituelle d'importatrice d'électricité en été qui amplifie l'insécurité de l'approvisionnement électrique de l'Europe de l'Ouest ;
- le plan d'urgence qui risque d'être déclenché en cas de rupture d'approvisionnement en gaz naturel ;
- le plan de préparation aux risques du Luxembourg pour le secteur de l'électricité qui oriente les acteurs concernés en cas de rupture d'approvisionnement en électricité,

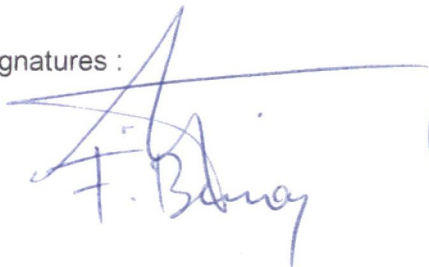
## saluant

- les réunions du groupe de coordination pour le gaz de l'Union européenne qui ont comme but de coordonner les efforts au niveau européen ;
- la publication par la Commission européenne d'un document sur la situation actuelle fin juillet et la réunion des ministres de l'Énergie le 26 juillet 2022 ;
- les évaluations dans le contexte de la coopération régionale au sein du groupe de soutien sur la sécurité d'approvisionnement du « Forum pentalatéral de l'Énergie » (PLEF), reflétant les scénarios différents pour garantir la sécurité énergétique dans le cadre d'une rupture d'approvisionnement en énergie ;
- les réunions bimensuelles de la « cellule de crise de gaz » belgo-luxembourgeoise ayant comme but d'analyser et d'évaluer la situation actuelle et d'identifier des démarches communes pour le marché commun gazier belgo-luxembourgeois ;
- l'adaptation du plan d'urgence en incluant un plan de réduction de la consommation pour les différents secteurs et entreprises luxembourgeois, suivi par des échanges parallèles constants avec les parties prenantes concernées ;
- la coopération interministérielle concernant la préparation à tous les scénarios et la réalisation d'une campagne d'information auprès de la population ;
- des échanges réguliers avec le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) pour garantir le partage d'informations afin de pouvoir réagir de façon appropriée le moment venu,

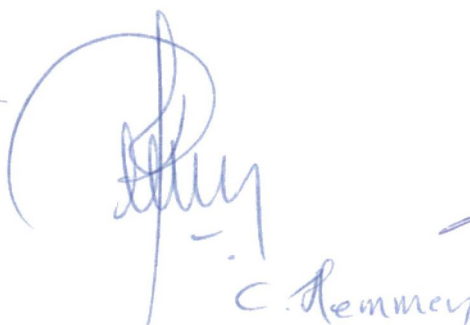
## invite le Gouvernement

- à poursuivre ses efforts actuels et à se préparer à différents scénarios pour le Grand-Duché de Luxembourg sur base d'études et de prévisions disponibles afin de prendre des mesures adéquates ;
- à suivre la situation de près, à se concerter en permanence avec les pays voisins afin de préparer des scénarios adaptés et à continuer à œuvrer au niveau européen pour la solidarité et coopération européenne ;
- à renforcer le rôle pionnier de l'État concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- à continuer ses efforts d'aide et de sensibilisation quant au soutien des ménages en précarité énergétique.

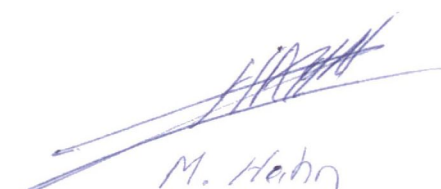
Signatures :



F. Bony



C. Demme



M. Hahn